

Image not found or type unknown



Cession Part heritage

Par **Adab**, le **03/02/2024** à **23:19**

Bonjour Maître

Nous sommes 8 freres et sœurs vivants en France et nous avons hérité de la maison familiale en Algerie.

Une sœur et un frère souhaitent racheter les parts de certains frères et sœurs de la famille.

Quels sont les modalités à faire?

Les personnes concernées doivent elles se rendre en Algérie pour faire ces actes de cession ou peuvent ils faire celà en France?

Merci d'avance Maître pour votre éclairage.